

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4ème Commission du Développement durable, patrimoine départemental, mobilités et développement économique

**N° 2017-04-0022**

SÉANCE DU 27 MARS 2017	POLITIQUE : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  SECTEUR : Développement durable pour les services
<p>TITRE : ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT DE L'ESSONNE 2017-2021</p> <p>RÉSUMÉ : Le présent rapport précise les grandes orientations du schéma départemental pour la transition énergétique et la préservation du climat en Essonne, sur la période 2017-2021.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p>	

L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat, le 4 novembre 2016, montre que la communauté internationale a pris la mesure de l'urgence climatique et donne le signal aux décideurs locaux que **la transition énergétique et la croissance verte** sont désormais irréversibles. Le passage à l'action de tous (citoyens, collectivités, associations, entreprises, experts) sur les territoires est aujourd'hui essentiel pour enrayer les dérèglements du climat générés par le réchauffement de la planète.

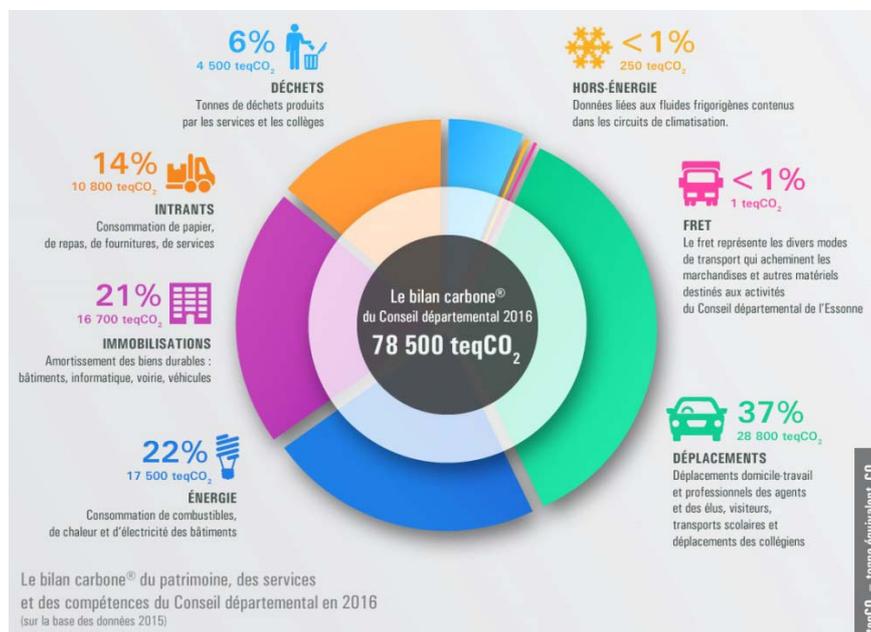
Le territoire de l'Essonne est d'ores et déjà mobilisé pour relever ce double défi de la transition énergétique et de la préservation du climat, ici synthétisé par le terme de « transition énergie-climat ». Le Département veut aujourd'hui aller plus loin et amplifier les actions dont il a la responsabilité, tout en continuant d'inciter les acteurs essonniers à développer dans leurs domaines de compétences respectifs les initiatives convergeant vers ce même cap.

Efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilité durable, lutte contre la précarité énergétique, économie circulaire, aménagement durable et adaptation du territoire aux impacts du changement climatique (préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, de la qualité de l'air,...) s'avèrent désormais des exigences incontournables pour l'action publique qui doivent se décliner de manière concrète à la fois en interne à la collectivité et à destination du territoire. C'est pourquoi le Département s'engage aujourd'hui dans un schéma cadre pour la transition énergie climat de l'Essonne pour 2017-2021.

## 1. La situation actuelle

### a. *Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2016, une nouvelle photographie des impacts carbone du patrimoine et des activités du Département*

Selon le dernier bilan (réalisé par le bureau d'études *Eco-Act*), les émissions de gaz à effet de serre induites par le patrimoine et les compétences du Département de l'Essonne sont estimées à 78 500 teqCO<sub>2</sub> sur l'année de référence 2015. Au-delà du périmètre réglementaire correspondant aux émissions liées aux consommations d'énergie du bâti et aux déplacements professionnels en voiture, sont également prises en compte les émissions liées aux compétences du Département, dont la collectivité a la responsabilité et qui représentent 77 % du total.



Ces résultats confirment la stabilité globale des émissions de GES patrimoine et compétences de la collectivité ainsi que la hiérarchie des postes d'émissions :

- 37 % des émissions totales sont liées aux déplacements (28 800 teqCO<sub>2</sub>) parmi lesquelles 23 % relèvent des déplacements domicile-travail des agents et 58 % des déplacements des visiteurs (collégiens en particulier) ;
- 22 % des émissions sont liées aux consommations d'énergie (17 500 teqCO<sub>2</sub>) dont les trois quarts correspondent au gaz naturel, 13 % à l'électricité, 9 % au chauffage urbain et 3 % au fioul ;
- 14 % des émissions relèvent des intrants (10 806 teqCO<sub>2</sub>), avec un poids prépondérant (78 %) de la restauration collective dans les collèges (45 000 repas par jour), le reste correspondant aux achats de biens (13 %) et de services (9 %) ;
- 6 % des émissions correspondent au traitement des déchets de la collectivité (4 500 teqCO<sub>2</sub>) dont le détail est désormais mieux connu : 75 % sont liés aux déchets de construction, 18 % sont incinérés, 5 % mis en décharge, 2 % compostés ;
- Enfin les émissions liées au fret restent très difficiles à évaluer, ces données n'étant pas disponibles auprès des fournisseurs.

Au-delà du constat de relative stabilité des émissions (75 kteqCO<sub>2</sub>/an en 2013), l'exercice de comparaison fine des évolutions entre les résultats du Bilan Carbone® 2013 et 2016 s'avère difficile, compte tenu des changements de modes de comptabilité de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de la meilleure connaissance des données sources et des évolutions de périmètre. Les effets des changements des pratiques et les résultats des actions structurantes (rénovation énergétique des bâtiments, transports collectifs,...) n'étant visibles qu'à long terme, il n'est pas encore possible de dégager des tendances à la baisse des émissions.

Ces chiffres confirment néanmoins les grands axes d'amélioration qui structurent le schéma départemental pour la transition énergie climat de l'Essonne et les effets d'incitation et d'entraînement à rechercher auprès des partenaires locaux (collectivités, acteurs socio-économiques,...).

#### ***b. La vulnérabilité du territoire essonnien par rapport aux conséquences du changement climatique***

L'Essonne, en matière de climat, se trouve en limite des influences océaniques, à l'ouest et continentales à l'est. Les travaux réalisés dans le cadre du schéma régional climat air énergie francilien sur le climat futur de la région montrent une évolution modérée pour l'ensemble des aléas étudiés et ont identifié 6 grands enjeux :

1. La nécessaire prise en compte de l'effet d'îlot de chaleur urbain (élévation localisée des températures en milieu urbain du fait de l'importance des surfaces minéralisées),
2. La résistance des infrastructures d'approvisionnement (eau, électricité, gaz,...) et de transport,
3. La robustesse des écosystèmes,
4. La disponibilité de la ressource en eau en quantité et en qualité,
5. Les risques inondation et de sécheresse,
6. Les risques sanitaires.

A l'échelle de l'Essonne, les problématiques suivantes devront être intégrées dans les politiques départementales au titre de l'adaptation des activités du territoire au changement climatique :

##### *i. La gestion des épisodes caniculaires et risques sanitaires pour les populations*

L'augmentation prévisionnelle des températures à la surface de la planète à l'horizon 2100 de + 4°C et des épisodes caniculaires à la fois en intensité et en fréquence auront un impact significatif sur la population de l'Essonne, et notamment les personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, etc.). L'Essonne connaîtra d'importantes vagues de chaleur dans les prochaines années amplifiées par le phénomène d'îlot de chaleur urbain en zones denses. La qualité de l'air devrait également se dégrader et de nouvelles maladies pourraient apparaître, tandis que pour les terres agricoles, les épisodes de sécheresse pourront affecter les rendements agricoles, ainsi que la qualité des productions (céréalières, maraîchères, arboricoles...).

## *ii. La prévention du risque inondation*

Le diagnostic de vulnérabilité du territoire départemental réalisé en 2013 faisait apparaître qu'inondations et coulées de boues représentaient 85 % des arrêtés de catastrophes naturelles en Essonne. Conscient de ce risque et après avoir mené le diagnostic de vulnérabilité du patrimoine départemental au regard du risque inondation, le Département met en place les mesures minimisant les impacts de ces inondations sur les activités des services départementaux (mise hors d'eau des installations électriques, plan de gestion de crise,...), ainsi que l'organisation garantissant la continuité de services (voirie, collèges,...). Il contribue également avec les services de l'Etat à développer la culture du risque inondation auprès des acteurs du territoire, en particulier à l'occasion des exercices SEQUANA.

L'épisode de crue 2016 a permis de compléter la connaissance du fonctionnement hydraulique des bassins des rivières essonniennes (hors Seine) et de mieux appréhender les problématiques de ruissellement des eaux pluviales, tant en zone dense qu'en zone rurale.

## *iii. La préservation de la biodiversité*

L'augmentation des températures hivernales et estivales et la moindre disponibilité de la ressource en eau pourront entraîner une érosion de la biodiversité suite à :

- une modification des zones de répartition de la faune et flore, notamment des espèces indigènes,
- la dégradation des habitats de certaines espèces,
- au développement de parasites, d'espèces invasives ou d'agents pathogènes pour certaines espèces.

Le Département s'implique depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité notamment via le schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté en 2012 pour la période 2012-2021 pour freiner cette érosion (mise à jour prévue lors de l'Assemblée départementale du 29 mai prochain).

Sur la base de ses propres retours d'expériences, le Département encourage les acteurs locaux à intégrer ces préoccupations dans leurs décisions dans le but de prévenir ces différents risques et renforcer la robustesse du territoire essonnien face aux aléas climatiques.

## **2. Une nouvelle approche de l'action départementale pour la transition énergie-climat**

### ***a. Une évolution du cadre législatif qui induit un nouveau positionnement du Département***

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer la répartition des rôles des différentes collectivités en matière de politique énergie-climat : ce sont désormais les EPCI (de plus de 20 000 habitants) qui sont en charge de définir et d'animer les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). La Région (via le schéma régional d'aménagement, de développement durable et pour l'égalité des territoires introduit par la loi NOTRe) et les EPCI deviennent ainsi les échelons privilégiés pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

Le Département de l'Essonne affirme néanmoins sa volonté forte de contribuer à la transition énergie-climat sur le territoire essonnien, au-delà du rôle de chef de file de la contribution à la résorption de la précarité énergétique (article 3 de la loi MAPTAM) et de l'obligation de réaliser tous les 3 ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre les mesures permettant de réduire ces émissions (en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants). Impliqué dans une dynamique de développement durable, sur un territoire mobilisé sur la transition énergétique, le Département entend, au travers d'un schéma pour la transition énergie-climat de l'Essonne, renforcer son engagement en faveur du climat, dans ses domaines de compétences.

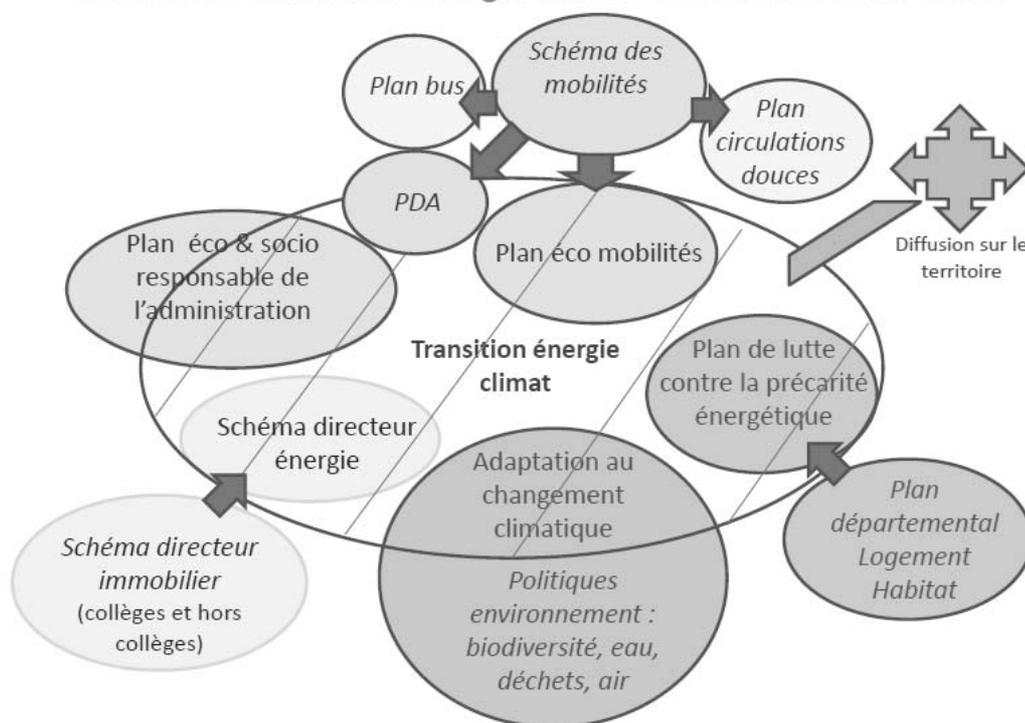
### **b. Un schéma départemental pour la transition énergie-climat de l'Essonne**

L'intégration de cette exigence de transition énergie-climat dans les politiques départementales se traduit de manière très opérationnelle par la création de 5 plans sectoriels :

- le schéma directeur de l'énergie 2017-2021 dans les bâtiments départementaux,
- le plan éco mobilité (décliné à l'appui du schéma cadre des mobilités),
- le plan de lutte contre la précarité énergétique (correspondant à l'orientation n° 3 de la politique logement-habitat adopté le 26 septembre dernier),
- les politiques environnementales (schéma départemental des espaces naturels sensibles, eau, prévention déchets, énergies renouvelables, qualité de l'air),
- le plan éco et socio responsable de l'administration.

Elle est également prise en compte dans les politiques transversales à destination des partenaires locaux telles que la politique en faveur de la ruralité, la politique agricole ou la future politique contractuelle mais aussi dans les actions à l'international. L'ensemble de ces plans et politiques intègre un volet de pédagogie absolument indispensable à la réussite de la conduite du changement des comportements qu'elles supposent.

### Schéma de transition énergie-climat en Essonne 2017-2021



## **3. Un programme d'actions concret et transversal**

### **a. Schéma directeur de l'énergie 2017-2021 pour les bâtiments départementaux**

Au vu du premier bilan d'étape, le schéma directeur de l'énergie voté en 2014 est aujourd'hui actualisé. Il précise, en tenant compte de manière réaliste des capacités financières de la collectivité, les objectifs à l'horizon 2021, pour l'ensemble du patrimoine bâti départemental (par rapport à la situation de référence 2010/2011) :

- réduction de 15 % la consommation d'énergie finale (en améliorant les conditions d'occupation des sites),
- réduction de 15 % les émissions de gaz à effet de serre du parc,
- 30 % d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale du parc.

Le plan d'action est désormais structuré autour de 6 axes :

- la formalisation de la politique énergétique de la maîtrise d'ouvrage : niveaux de performances attendus détaillés dans les cahiers des charges, définition de référentiels « énergie »...
- la programmation des travaux d'efficacité énergétique : grands projets, travaux de GER (gros entretien renouvellement), marché public global de performance pour la rénovation de 3 bâtiments et 3 collèges dont le principe a été adopté lors de l'Assemblée départementale du 30 janvier 2017,
- le développement des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique de la collectivité : achat d'électricité verte pour l'ensemble des sites départementaux, recours dès que possible aux énergies renouvelables (géothermie sur le collège Marie Curie à Etampes, photovoltaïque sur le collège Charles Péguy de Morsang-sur-Orge et le collège Jean Moulin de St-Michel-sur-Orge,...) et de récupération (biogaz, chaleur issue du traitement des déchets,...), raccordement aux réseaux de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération...
- l'optimisation de l'achat et de l'exploitation : optimisation des contrats d'énergie, exigence d'efficacité énergétique des équipements (informatique, cuisine,...), amélioration de la gestion des contrats d'exploitation/maintenance et chauffage/ventilation/climatisation, pilotage de la gestion des fluides (mise en place d'un outil métier dédié pour le suivi énergétique, expérimentation de la télérelève...)
- la conduite du changement dans le domaine de l'énergie : sensibilisation des occupants, plan de formation pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de la construction, plan de communication spécifique (interne et externe),
- la recherche de financements extérieurs (subventions, certificats d'économies d'énergie, prêts bonifiés...) et de montages financiers spécifiques.

La délibération sur le schéma directeur de l'énergie, soumise en parallèle à l'Assemblée départementale, détaille les objectifs opérationnels et les actions ainsi programmées pour la période 2017-2021.

#### ***b. Plan éco mobilité***

Le schéma cadre des mobilités pointe l'enjeu écologique des mobilités de demain et a identifié les plans d'actions opérationnels indispensables pour minimiser les impacts des déplacements sur l'environnement : plan éco mobilité, plan de déplacements de l'administration, plan bus et plan en faveur des circulations douces principalement.

Le plan éco mobilité en particulier décline, en complément des actions lourdes en faveur des transports collectifs et la multimodalité ou des circulations douces, l'ensemble des dispositifs que le Département met en œuvre pour développer les alternatives à l'autosolisme. Il en appelle pour ce faire à la capacité d'innovation et d'expérimentation de la collectivité et des partenaires locaux, sur des champs variés tels :

- l'expérimentation et le développement de nouveaux modes alternatifs facilités par l'économie du partage et les innovations technologiques de communication permettant le « court-voiturage » des essonniens,
- le développement de la voiture « servicielle » (en opposition à la voiture individuelle) à l'image de l'autopartage,
- le soutien aux initiatives portées par les territoires et leurs acteurs (autostop organisé sur le PNR du Gâtinais français, plateforme de mobilité solidaire...),
- la promotion des modes actifs pour accéder à leurs sites (collèges, bâtiments publics) en faveur de ses publics, avec dès à présent l'installation de râteliers vélos et trottinettes sur 39 collèges,
- le développement de véhicules bas carbone (voitures électriques, vélos à assistance électrique...) et des infrastructures de recharge sur son patrimoine,
- des initiatives organisationnelles internes (gestion des temps, optimisation des pools de véhicules départementaux...).

En conséquence, le plan éco mobilité, soumis en parallèle à l'Assemblée départementale, décline, sur le territoire comme en interne, les principes suivants :

- conforter le rôle précurseur du Département sur les questions d'éco-mobilité,
- se nourrir des expériences extérieures et des initiatives locales,
- positionner le Département comme exemplaire avec un enjeu majeur d'impulsion vers ses partenaires,
- s'appuyer sur un retour des premières expériences pour les évaluer et les déployer.

### ***c. Plan de lutte contre la précarité énergétique***

Les grandes orientations de la politique départementale logement-habitat (PDLH) posées par la délibération du 26 septembre 2016 identifient la rénovation énergétique de l'habitat, ainsi que la prévention et la lutte contre la précarité énergétique dans le logement comme des objectifs majeurs de l'action départementale en particulier. Dans une logique de partenariat renforcé avec les territoires, cette politique sera déclinée fin 2017 sous forme d'un plan d'actions opérationnel pour la période 2018-2021 élaboré sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs (démarche de concertation au cours du 1er semestre 2017). Ce plan détaillera le cadre d'intervention du Département, en complémentarité et en articulation notamment avec les politiques habitat de l'Etat, de la Région et des EPCI essonniers engagés dans une démarche de PLH.

Le futur plan départemental de prévention et de lutte contre la précarité énergétique (comme un des volets thématiques du PDLH) précisera les objectifs et actions suivantes :

- améliorer la connaissance des phénomènes de précarité énergétique liée à l'habitat ne Essonne : faciliter le repérage des publics en situation de précarité énergétique afin de ne pas les exclure de la transition, identifier les enjeux et leviers d'actions en matière d'économie d'énergie et en gain santé (typologie de logements, profils de ménages vulnérables, secteurs géographiques à risques, etc.) tout en visant un confort optimal pour une santé améliorée,
- ajuster les dispositifs financiers du Département soutenant, en complémentarité avec les de l'Etat-ANAH et des autres collectivités, les propriétaires privés et publics dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique, avec une attention particulière portée aux copropriétés fragiles,
- informer et sensibiliser les particuliers et professionnels sur les enjeux de la transition énergétique, accompagner les ménages les plus fragiles, dans l'accès à un confort thermique tout en veillant à une nécessaire maîtrise de leurs charges par l'adoption d'écogestes au quotidien,
- développer le réseau des acteurs essonniers de la rénovation énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique (agences locales de l'énergie et espaces infos énergie, opérateurs de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, Etat-ANAH, communes et EPCI, professionnels du bâtiment, de l'action médico-sociale,...) au sein de la plateforme « Rénover Malin » ; promouvoir la filière de la construction durable et des énergies renouvelables en Essonne.

La mise en œuvre de ce plan d'actions partenarial et territorialisé qui vise une réduction de 15 % les situations de précarité énergétique sur le département d'ici fin 2020 (conformément à la loi de transition énergétique pour une croissance verte) sera pilotée dans le cadre de la plateforme « Rénover Malin ».

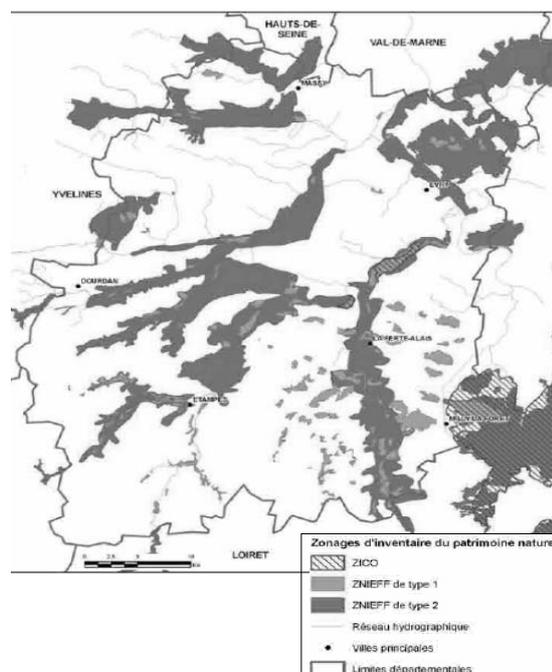
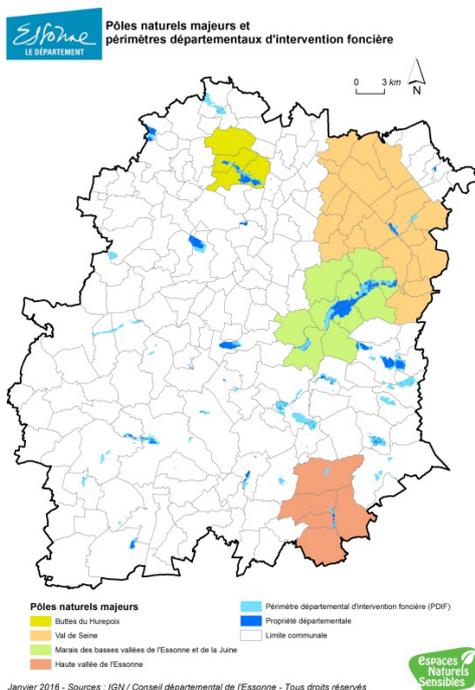
#### d. Politiques environnementales

##### i. Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) :

Faisant actuellement l'objet d'un bilan, le nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) avec des axes complémentaires sur la transition écologique, et en particulier la biodiversité urbaine, sera soumis en mai prochain à l'Assemblée départementale. Il intégrera notamment les enjeux de :

- préservation (voire restauration) des continuités écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité (Espaces naturels sensibles départementaux et autres espaces naturels), qui facilitent le déplacement des espèces en fonction de l'évolution des milieux,
- captation du carbone par les espaces naturels,
- rafraîchissement naturel par le développement de la biodiversité en ville (pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain),
- capacité des zones humides de retenir l'eau, de la stocker et ainsi de limiter les crues et inondations,
- lutte contre l'érosion des sols,
- suppression de l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

Les initiatives en faveur de la nature en ville (création de jardins partagés, jardins pédagogiques et jardins d'insertion des collectivités par exemple) seront ainsi encouragées, tandis que la promotion des dispositifs « jardins naturels sensibles » (JNS – charte d'engagement des particuliers en matière de jardinage écologique) et des « Conventions de biodiversité urbaine » (conventions de gestion passées avec des collectivités sur des ENS en zone urbaine, comprenant un volet de sensibilisation de la population locale) sera renforcée. Des opérations d'envergure de réhabilitation et d'ouverture au public, comme sur le Cirque de l'Essonne ou les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine, viennent renforcer la capacité de l'ensemble du réseau écologique essonnien à s'adapter aux évolutions du climat. L'Observatoire départemental de la nature en Essonne (instance de concertation se réunissant a minima une fois par an) facilitera la diffusion de la connaissance et des bonnes pratiques en la matière.



*ii. Politique départementale de l'eau*

La révision en cours de la politique départementale de l'eau (dont l'adoption est prévue à l'été 2017) prendra en compte les enjeux d'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique, en incitant en particulier les acteurs locaux à :

- la gestion raisonnée de la ressource en eau : lutte contre les fuites dans les réseaux, aménagements d'économies d'eau,
- la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondations (crues mais également ruissellements qui risquent de se développer),
- la valorisation écologique des rivières et zones humides qui participent à lutter localement contre le réchauffement : rivières plus vivantes en ville (décloisonnement, valorisation des berges) et rôle d'éponge des zones humides,
- des choix de dispositifs rustiques et peu consommateurs d'énergie en matière d'assainissement.

Outre la préservation des fonctions d'éponge des zones humides classées en espaces naturels sensibles, le Département soutient les projets locaux d'aménagement visant la prévention du risque inondation comme sur le territoire de Prunay-sur-Essonne ou les plateaux agricoles.

*iii. Politique de prévention déchets*

La politique départementale de prévention déchets, inscrite dans la dynamique « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » fait l'objet actuellement d'un bilan à la fois sur la gestion des déchets en interne à la collectivité et sur les besoins des territoires, en vue d'une révision de la politique fin 2017. L'expérimentation en cours sur la collecte et la valorisation des biodéchets dans les collèges en partenariat avec le syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM) (en vue de créer une offre de service s'adressant à tous les collèges) ou l'amélioration de la gestion (tri, recyclage, valorisation) des déchets de chantier de voirie illustrent concrètement l'action volontariste du Département de l'Essonne. La future politique vise à faire encore progresser les logiques d'économie circulaire, en lien avec la Région et l'ADEME.

*iv. Actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de récupération*

Le Département se pose systématiquement, dans ses opérations de construction ou réhabilitation, la question du recours aux énergies renouvelables ou de récupération (ou du raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables). Il encourage également les acteurs locaux à en faire de même, notamment en étudiant la faisabilité de production locale d'énergie via

- la méthanisation agricole,
- la géothermie,
- la biomasse (forestière ou agricole),
- le solaire ou l'éolien (projet participatif de centrales villageoises par exemple).

*v. Actions en faveur de la qualité de l'air*

Au-delà du partenariat avec Airparif (réorienté vers des actions au service du territoire et de la population essonnienne), le Département - avec le soutien de la Région et de l'ADEME - crée en 2017, suite à la décision de l'Assemblée départementale du 21 novembre dernier, un Fonds Air Bois pour aider financièrement sur 4 EPCI les particuliers qui modernisent leur installation de chauffage au bois (cheminées ou appareils de chauffage anciens très polluants). Ce nouveau dispositif permettra de réduire les émissions de particules fines et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire essonnien (objectif de renouvellement de 2000 appareils polluants en 3 ans).

### ***e. Plan éco responsabilité de l'administration***

Le plan éco responsabilité de l'administration présenté en parallèle de la présente délibération regroupe l'ensemble des mesures relevant de la responsabilité sociétale de la collectivité qui ne sont pas déjà inscrites dans d'autres plans (politique achat, schéma directeur de l'énergie,...), dont une large part (axes 1 et 2) contribue aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (les axes 3 et 4 s'articulant autour d'autres finalités de développement durable comme la santé, la prévention des risques, la cohésion et la responsabilité sociale de l'organisation) :

- l'amélioration de la performance écologique du parc de véhicules départementaux (autopartage, acquisition de véhicules propres et de vélos électriques, rationalisation du parc automobile départemental, politique d'entretien et de maintenance, formation à l'éco conduite...),
- la réduction des mobilités contraintes (visioconférences, télétravail, formation à distance, rationalisation des livraisons,...),
- l'amélioration de la performance écologique de l'environnement de travail,
- l'optimisation de la gestion des déchets (réemploi, conteneurs spécialisés, limitation de la production de déchets par l'administration),
- l'éco communication (outils de réservation en ligne, supports dématérialisés de communication, presse numérique...).

Certaines de ces mesures seront reprises dans le plan de déplacements de l'administration actuellement en cours de construction.

Pour mémoire, la politique départementale d'achat adoptée le 21 novembre dernier intègre également cet objectif de performance écologique, au travers notamment de son objectif 2 « l'Essonne éco responsable » qui renforce les clauses environnementales dans les marchés départementaux : intégration dans les pratiques de la logique de valorisation et de cycle de vie des produits, achats éco-labellisés, priorisation de l'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables, conditions d'exécution éco responsables des marchés, achats en circuits-courts.

### ***f. Des incitations fortes à destination des partenaires locaux***

La politique contractuelle en cours de révision (en s'appuyant notamment sur le référentiel construire & subventionner durable) et la politique d'action extérieure (notamment, enjeux d'agriculture durable avec le Mali et de ville durable avec la Chine) du Département constituent de façon concrète des opportunités de partager ces enjeux de transition énergie-climat avec les partenaires de la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique agricole 2017-2021 adoptée en janvier 2017, l'action départementale en matière d'agriculture, en conformité avec la nouvelle répartition des compétences issue de la loi NOTRe, soutient :

- une agriculture qui s'adapte aux changements climatiques, en développant des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement : investissements agricoles à vocation environnementale visant une moindre utilisation des produits phytosanitaires et intrants ou une meilleure gestion de la ressource en eau (qualité, ruissellement, captages prioritaires),
- le développement des circuits courts, notamment via la création de points de vente / de distribution, d'ateliers de transformation, etc...
- le développement des filières innovantes (chanvre, agro matériaux), notamment au travers de l'intervention du Département sur les deux territoires de Groupe d'Action Locale (GAL) Gâtinais français et Plateau de Saclay.

La politique départementale en faveur de la ruralité votée en octobre 2016 comprend en outre plusieurs actions contribuant à une mobilité plus durable (aires de covoiturage, rabattement bus vers les gares mais aussi soutien à l'auto stop organisé, au transport à la demande, au projet de plateforme multiservices de mobilité) ou à la réduction des mobilités contraintes (création de tiers-lieux, maintien des services publics et de santé locaux).

Facteur d'attractivité, la réussite de la transition énergie climat pour le territoire essonnien passera enfin par l'innovation et la diffusion des expériences réussies (énergies renouvelables, de la mobilité sobre en carbone, du recyclage des espaces basée sur la nature,...). C'est pourquoi le Département soutiendra des projets innovants en la matière dans le cadre d'un nouvel appel à projets et d'un fonds dédié. Ce nouveau dispositif est également proposé en parallèle à l'Assemblée départementale.

Le réseau climat essonnien (co animé avec les services de l'Etat, l'ADEME, l'ARENE Ile-de-France et la CCI de l'Essonne) contribue par ailleurs à essaimer les réussites et bonnes pratiques en la matière, auprès des EPCI, associations et entreprises du territoire.

#### **4. Les modalités de suivi du schéma :**

La mise en œuvre de ce schéma transversal aux politiques départementales fera l'objet sur la période 2017-2021 d'un suivi permettant d'appréhender sous différents angles les efforts de la collectivité en faveur de la transition énergie climat

##### ***a. Bilan d'émission de gaz à effet de serre du patrimoine départemental***

La prochaine édition en 2019 du bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine/services constituera un bilan intermédiaire pour la collectivité, avant le bilan final en 2022 (sur l'année de référence 2021).

##### ***b. Budget « transition énergie-climat » de la collectivité***

L'analyse des dépenses prévues au budget primitif 2017 contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à l'adaptation aux impacts du changement climatique au sein de l'institution et sur le territoire essonnien montre l'engagement concret du Département pour la transition énergie-climat. En effet, le cumul des dépenses en faveur de :

- la réduction des consommations énergétiques de la collectivité dans les bâtiments,
- le développement des énergies renouvelables,
- la prévention de la précarité énergétique (rénovation énergétique des logements, accompagnement des ménages...),
- l'éco mobilité (en interne et sur le territoire) et le soutien aux transports collectifs et aux circulations douces),
- le soutien à la recherche sur les enjeux climat énergie (projet ICE, Infrastructure pour le Climat et de l'Environnement),
- la sensibilisation et l'animation pour acculturer les publics et partenaires du Département aux enjeux de la transition énergie-climat (éducation au développement durable dans les collèges, coopération décentralisée,...), ainsi que les incitations financières (soutien aux PNR, au CAUE...),
- la préservation des espaces naturels sensibles (acquisition et entretien) dont les multiples fonctionnalités réduisent les effets du dérèglement climatique : inondations, sécheresse, canicule...
- la production agricole locale et respectueuse de l'environnement (alimentaire et non alimentaire).

Il représente un engagement financier de plus de 51 millions en investissement (couvert à plus de 6 % par des recettes externes telles que subventions de l'ADEME, du STIF, de la Région ou de l'Etat) et plus de 33 millions d'euros en fonctionnement.

Cette approche devra être consolidée par l'analyse du compte administratif 2017 pour vérifier l'effectivité de la dépense et la faire évoluer au cours des prochaines années.

**c. Tableau de bord « énergie-climat »**

Enfin un suivi plus qualitatif des actions-clés mises en œuvre dans les plans sectoriels permettra d'apprécier les avancées de la démarche au travers d'un tableau de bord dont les résultats majeurs pourront être intégrés dans le rapport annuel de développement durable.

Par ce schéma pour la transition énergie-climat du territoire de l'Essonne, le Département montre sa détermination à accélérer la transition énergie-climat, atout incontournable de la dynamique « Essonne, terre d'avenir ».

Je vous propose donc de :

ADOPTER le schéma cadre 2017-2021 pour la transition énergie climat en Essonne.

MANDATER les Vice-présidents en charge du patrimoine départemental, des collèges et de l'administration, de la cohésion sociale et de l'habitat, des partenariats avec les collectivités, des mobilités et de l'environnement pour la mise en œuvre de ce schéma.

ENGAGER le Département à réaliser un suivi régulier de la mise en œuvre de ces plans sectoriels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Département

François Durovray